Intervention électricien arnaque

Par kristale

bonjour suite aux inondations et n'ayant plus de courant dans le salon de ma maison je demande à un électricien de venir voir cette personne se déplace à 18 h elle regarde le compteur électrique et sans parler il me change le différentiel remet en route sans chercher à savoir d'où venait la panne et il me présente une facture de 600 euros étant seule je lui fais un versement de 218 par CB puis 2 chèques de 218 euros je suis allée sur son nom sur internet et cet homme est dans la rubrique arnaque je l'ai appelé en lui demandant de me rembourser car il m'avait arnaquée il n'a rien voulu savoir je lui ai demandé d'annulé un chèque ce qu'il a fait mais vu que ce type est un arnaqueur avéré je lui ai demandé de me rembourser sans succès, une semaine plus tard il y a eu une autre inondation et la fameuse panne est revenue donc ce n'était pas le différentiel j'ai fait venir un autre électricien il m'a simplement demandé si j'avais une prise extérieure je lui ai dit oui pour la pompe de la piscine alors il m'a simplement dit qu'elle avait pris l'eau la raison de cette panne effectivement elle avait séchée et çà remarcher donc le premier électricien m'a arnaqué je voudrais récupérer mon argent comment faire merci de me dire

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez porter plainte pour abus de confiance, mais ne rêvez pas, vous ne reverrez pas votre argent qui a déjà été dépensé et l'escroc est insolvable ou parti sans adresse.

Il ne faut JAMAIS payer sans avoir signé au préalable un devis.
Les artisans qui interviennent à domicile, y compris en urgence doivent toujours présenter un devis avant de commencer à intervenir. Mais c'est à vous de l'exiger !

Ensuite si c'est trop cher, vous refusez et le renvoyez sans intervention ni paiement.

Avant d'appeler un artisan, prenez conseil auprès de votre assureur par exemple : il y a toujours une permanence téléphonique pour vous répondre, même les jours fériés.

Par Marck_ESP

Bienvenue

Vous pourriez, après avoir déposé plainte, contacter votre banque pour faire opposition sur le second chèque si celui-ci n'a pas encore été encaissé. L'opposition sur un chèque n'est possible que dans des cas précis, notamment en cas d'escroquerie ou d'utilisation frauduleuse. Expliquez à votre conseiller que le chèque a été obtenu par tromperie suite à une intervention non conforme et potentiellement dangereuse.

Profitez-en pour lui demander s'il est possible de contester le paiement par carte bancaire "chargeback"...